

Projet Annuel de Performance 2015

Projet Annuel de Performance 2015 : Introduction générale

Pour la troisième année, l'UPEC présente son projet annuel de performance (PAPET : projet annuel de performance d'établissement) en annexe au budget initial 2015. Ce document sera revu à l'occasion de la signature du nouveau contrat quinquennal 2015-2019 et deviendra l'outil annuel de pilotage et de suivi du contrat et du projet d'établissement. La stabilité dans les objectifs fixés comme dans les indicateurs retenus devra caractériser les PAPET durant cette période. Cela permettra une comparabilité sur la durée entre objectifs fixés par l'équipe de direction et résultats obtenus.

En effet, aux grands objectifs politiques de l'établissement correspondent dans le PAPET des indicateurs auxquels sont attachées des cibles, pour lesquels la méthodologie a été affinée et détaillée. À la fin de chaque exercice budgétaire, l'écart est mesuré entre les cibles fixées en budget initial, et la réalité statistique après l'année écoulée. Ce travail se traduit par la rédaction d'un rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET). Il permet, le cas échéant, d'interroger la pertinence ou l'efficacité de certaines actions menées, ou de mieux appréhender les évolutions de l'environnement universitaire. Le RAPET 2014 sera présenté en annexe du compte financier 2014, en février prochain.

Le PAPET 2015, présenté aujourd'hui, identifie comme l'année dernière six grands objectifs politiques que l'UPEC a souhaité mettre en exergue. Ils sont conformes aux missions de service public dévolues aux EPSCP, mais déclinent aussi les spécificités qui caractérisent historiquement, géographiquement et culturellement l'université et influent sur sa stratégie.

En matière de formation d'abord, deux objectifs complémentaires relatifs à la réussite étudiante d'une part, à la formation tout au long de la vie d'autre part, comme outils de démocratie sociale sont clairement affirmés.

L'ouverture internationale constitue le troisième objectif du projet annuel de performance, en lien avec les priorités de l'UPEC articulées autour de l'ancrage territorial de l'établissement qu'il faut conforter et de sa notoriété à développer en Europe et dans le monde.

La production de connaissances scientifiques de haut niveau et sa valorisation, quatrième axe stratégique du PAPET, doit contribuer au rayonnement de l'établissement, intégrant la dimension internationale de l'activité, le soutien aux doctorants et le développement de la politique contractuelle, génératrice de ressources.

Le cinquième objectif, relatif à l'optimisation du pilotage de l'établissement, constitue la condition d'une réalisation efficiente des missions de formation et de recherche qui sont au cœur de l'université. Cette optimisation concerne tant les moyens matériels que financiers à la disposition de l'université.

Enfin, la politique active de vie étudiante, sixième et dernier objectif de ce PAPET doit permettre, par une action volontariste, de donner aux étudiants un rôle plus actif dans la vie de l'établissement.

Projet Annuel de Performance 2015 : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n°1 : Favoriser la réussite étudiante

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans

Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1

Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2

Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Indicateur 2.1 : Nombre de VAE

Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'apprentis

Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés (LMD) 3 ans après leur sortie de formation initiale

Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en FC

OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Indicateur 3.3 : Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau et valoriser les produits de la recherche

Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par école doctorale par les doctorants « dits UPEC »

Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline

Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en co-publications européennes et internationales

Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Indicateur 4.6 : Recettes globales des contrats

OBJECTIF n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux

Indicateur 5.4 : Evolution de ressources propres

OBJECTIF n°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Indicateur 6.2 : Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC et nombre de jours travaillés

Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative

Indicateur 6.4 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

OBJECTIF n° 1 Favoriser la réussite étudiante

L'amélioration du taux de réussite des étudiants à l'UPEC constitue la principale priorité de l'établissement en matière de formation. Elle passe par une adaptation poussée de l'organisation de nos cursus de formation aux attentes et aux caractéristiques des étudiants. Cette adaptation repose d'abord sur un accompagnement plus individualisé des étudiants en licence avec la mise en place progressive d'un dispositif spécifique pour les « 60 premiers jours à l'université », le développement de dispositifs d'auto-positionnement, de réorientation et de passerelles entre les filières et entre les établissements, formalisés par un contrat pédagogique individuel. Elle implique ensuite de diversifier les rythmes avec la possibilité de valider une licence en moins de trois ans ou en 6 ou 7 ans, de diversifier les types de formation selon les attentes et les capacités des étudiants avec la mise en place de parcours sélectifs plus exigeants, de licences professionnelles mieux articulées avec les licences générales, et de DU conçus avec les branches professionnelles, dont la finalité est l'insertion professionnelle rapide. Elle nécessite enfin l'ouverture de parcours innovants tant dans les formats pédagogiques que dans les positionnements scientifiques et thématiques, alliant transversalité, ouverture culturelle, et internationalisation.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans Clé établissement (FOR002)

	2009	2010	2011	2012	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Méthode 1	26,5%	28,0%	29,9%	29,3%		
Méthode 2	84,4%	83,4%	83,9%	81,1%		
Méthode 3	40,0%	41,8%	40,9%	42,3%	41%	41%

Source : MENESR

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESR fixe une cible dans le contrat d'établissement.

Ecart entre le taux observé et le taux attendu

	2009	2010	2011	2012
Méthode 1	2	2,8	3,4	
Méthode 2	0	-1,2	-0,1	
Méthode 3	2,2	2,9	2,5	6

Précisions méthodologiques : Il existe trois méthodes de calcul :

Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.

Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.

Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Limites et biais : Lors de la détermination du nombre d'inscriptions de la cohorte en N-3, il faut retrancher :

- les étudiants qui ont abandonné avant la L3 ;
- les étudiants ayant changé d'établissement durant les 3 ans.

Pour chacune des méthodes, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était

identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe ;
- origine socioprofessionnelle des étudiants ;
- la série du baccalauréat ;
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat ;
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

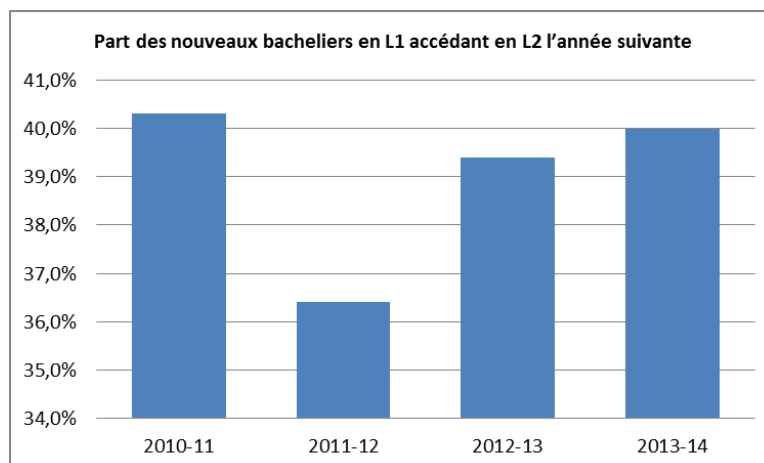
Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Indicateur 1.2 : Devenir des étudiants à l'issue de la L1

Clé établissement (FOR001)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible 2012 contrat	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n	2671	2843	2939	3127			
Effectifs de l'ensemble des inscrits en L1 l'année n-1/n	4801	4966	5138	5451			
Effectifs de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) inscrits en année n/n+1	612	721	766	812			
Effectifs de nouveaux bacheliers changeant d'orientation en année n/n+1	17	34	24	20			
Effectifs des inscrits néo bacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1	88	105	98	76			
Effectifs des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2	225	269	250	467			
Effectifs des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante	1077	1036	1157	1252			
Part de nouveaux bacheliers redoublants (redoublements dans l'établissement) inscrits en année n/n+1	22,9%	25,4%	26,1%	26,0%			
Part de changements d'orientation des nouveaux bacheliers en année n/n+1	0,6%	1,2%	0,8%	0,6%			
Part des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 1	3,3%	3,7%	3,3%	2,4%		3%	2%
Part des inscrits néobacheliers en L1 en n non présents dans l'établissement à l'issu du semestre 2	8,4%	9,5%	8,5%	14,9%		8%	8%
Part des nouveaux bacheliers en L1 accédant en L2 l'année suivante	40,3%	36,4%	39,4%	40,0%	44% - 46%	36%	42%

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; MESR



Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés – France entière) inscrits pour la première fois en DEUG ou L1 et inscrits l'année suivante en 2^{ème} année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2^{ème} année. Hors cumulatifs.

Précision sur le mode de calcul :

- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université ;
- un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation ;
- un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente.

Pour cet indicateur, il faut regrouper des données sur 2 années consécutives. Les taux d'abandon et de redoublement hors établissement ne peuvent être calculés que par le MESR qui suit le parcours des étudiants au niveau de l'ensemble des universités. Les autres données sont établies par l'établissement.

Indicateur 1.3 : Taux de réussite en M2

Clé établissement (FOR003)

Effectifs M2	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014*	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Total des étudiants inscrits	3 517	3 413	3 648	3 071		
Total des étudiants diplômés	2 736	2 588	2 795	1 957		
Taux de réussite	77,8%	75,8%	76,6%	65,9%	77%	77%

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant

* Hors AEI et IUP pour les diplômés, les données n'étant pas disponibles au moment de la production du présent document. Le taux de réussite est calculé sur la base d'un total d'étudiants inscrits de 3 041. Même dans l'hypothèse où la réussite en AEI et à l'IUP serait de 100%, le taux de réussite global en M2 sera inférieur à 71%.

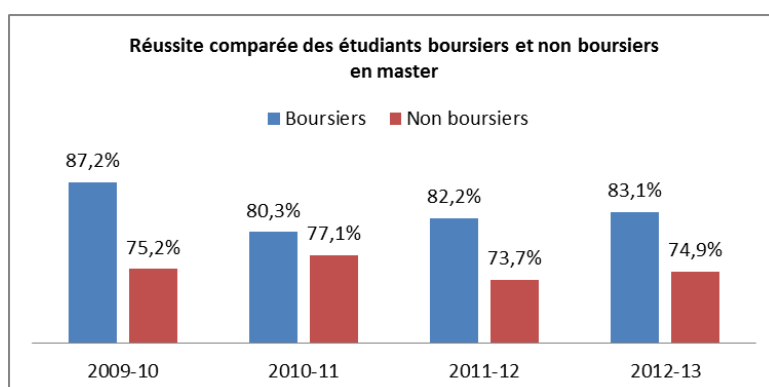
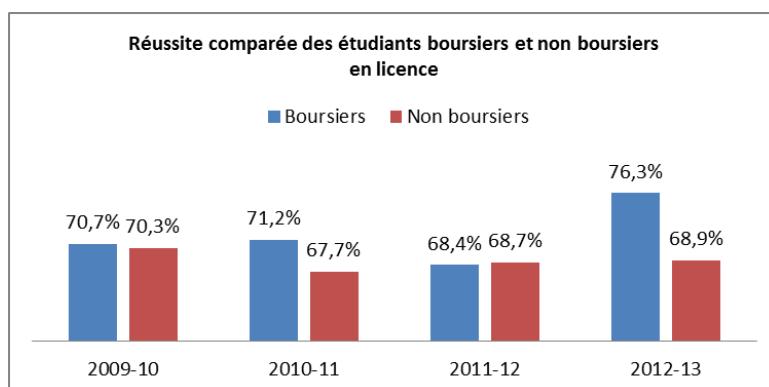
Périmètre : inscriptions principales.

Indicateur 1.4 : Réussite comparée des étudiants boursiers et non boursiers

Clé établissement (FOR017)

		2010-11		2011-12		2012-13		Cible 2014		Cible 2015	
		L	M	L	M	L	M	L	M	L	M
Boursiers	Nombre de diplômés	1 080	634	1 060	603	1 085	639				
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	1 517	790	1 549	734	1 422	769				
	Taux de réussite	71,2%	80,3%	68,4%	82,2%	76,3%	83,1%	69%	83%	77%	84%
Non boursiers	Nombre de diplômés	1 617	2 102	1 630	1 975	1 644	2 157				
	Nombre d'inscrits en année terminale du cursus	2 388	2 727	2 372	2 679	2 385	2 879				
	Taux de réussite	67,7%	77,1%	68,7%	73,7%	68,9%	74,9%	69%	74%	73%	80%
Ecart (points)		+3,5	+3,2	-0,3	+8,4	+7,4	+8,2				

Source : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant



Précisions méthodologiques : Le champ retenu est celui des étudiants en inscription principale.

Mode de calcul :

Ecart (en point) : a - b

a : Taux de réussite des diplômés d'une licence (ou master) boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

b : Taux de réussite des diplômés d'une licence (ou master) non boursiers en année terminale de cursus licence (ou master)

OBJECTIF n°2 : Développer la démocratie sociale par la formation tout au long de la vie

Cette priorité, indissociable de celle visant la réussite étudiante, est conforme à notre mission de service public visant à favoriser la mobilité professionnelle et l'ascension sociale. Elle se traduit par une adaptation plus poussée de nos formations aux besoins exprimés par les acteurs socio-économiques, intégrant les spécificités du territoire de l'est-francilien et l'accueil de publics diversifiés.

L'UPEC intègre dans ses axes stratégiques de développement les points suivants : accroissement du nombre des adultes accueillis dans un dispositif de retour en formation, amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des adultes candidats à une validation des acquis de l'expérience (VAE), renforcement de l'offre de formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation), mobilisation du numérique pour développer des formations hybrides (présentiel et distanciel) afin de réduire les contraintes que vivent les adultes en retour en formation, ainsi que certains jeunes moins disponibles pour se rendre dans les centres de formation de l'UPEC. Les indicateurs suivants permettront de mesurer les évolutions qui seront également appuyées sur une dynamique de développement de la qualité des services associés au parcours de formation suivi par les étudiants et stagiaires de l'UPEC.

Indicateur 2.1 : Nombre de VAE

Clé établissement (FOR004)

	2011	2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Dossiers de recevabilité déposés	206	215	225		250
Dossiers recevables	126	93	133		150
Nombre de VAE totales ou partielles	104	83	76	90	120

Source : SCEPPE – pôle VAE

Précisions méthodologiques : On retrouve ici le nombre de dossiers de VAE validés selon la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 (validation totale ou partielle).

Limites et biais : Les nombres de dossiers déposés et retenus, ainsi que le nombre de VAE validés ne peuvent être rapprochés pour chaque année, un dossier déposé l'année n-1 pouvant être retenu l'année n. On ne peut donc calculer de taux de réussite sur cette base de décompte.

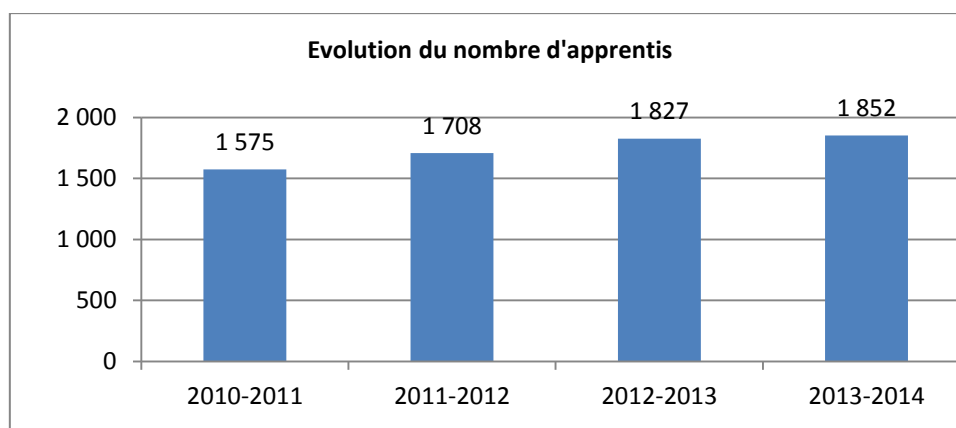
Indicateur 2.2 : Evolution du nombre d'étudiants formés en alternance

Clé établissement (FOR007)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Apprentis	1 575	1 708	1 827	1 852	1 850	1 900
Contrats de professionnalisation	-	74	213	311	-	350

Sources : DEVE - Service Pilotage et Offre de Formation - Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; SCEPPE

Pour cette édition, l'indicateur a été enrichi des contrats de professionnalisation.



Précision méthodologique : On dénombre l'ensemble des contrats d'apprentissage signés.

Indicateur 2.3 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés (LP et M) 3 ans après leur sortie de formation initiale en relation avec leur niveau de diplôme

Clé établissement (FOR008)

Niveau	Année de réalisation de l'enquête	2012	2013	2014	Cible 2014	Cible 2015
	Année de référence de l'enquête	2009	2010	2011	2011	
Licence pro	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études (résultat enquêtes insertion)	240	239	241		
	Nombre d'étudiants de licence professionnelle diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI ou d'activité libérale de niveau technicien supérieur ou plus (résultat enquêtes insertion)	128	145	168		
	Taux d'insertion	53,3%	60,7%	69,7%	61%	70%
Master	Nombre d'étudiants diplômés de master durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études	850	943	1 102		
	Nombre d'étudiants de master diplômés durant l'année de référence n'ayant pas poursuivi des études et en situation de CDI, d'activité libérale ou fonctionnaire de niveau cadre	402	655	763		
	Taux d'insertion	47,3%	69,5%	69,2%	70%	70%

Source : DEVE – SPOF.

Pas de cible dans le PAPET 2013 sur l'insertion en relation avec le niveau de diplôme, et aucune cible en doctorat.

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants de formation initiale sortis diplômés enquêtés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Ne sont calculés ici que les taux d'insertion en rapport avec le niveau de diplôme.

Limites et biais : Les chiffres se basent sur les résultats des enquêtes d'insertion. Les répondants ne sont pas représentatifs de l'ensemble des diplômés de l'année de référence ne poursuivant pas leurs études.

En l'absence des données au moment de la production de ce document, les taux d'insertion pour les diplômés en doctorat n'ont pas été reportés.

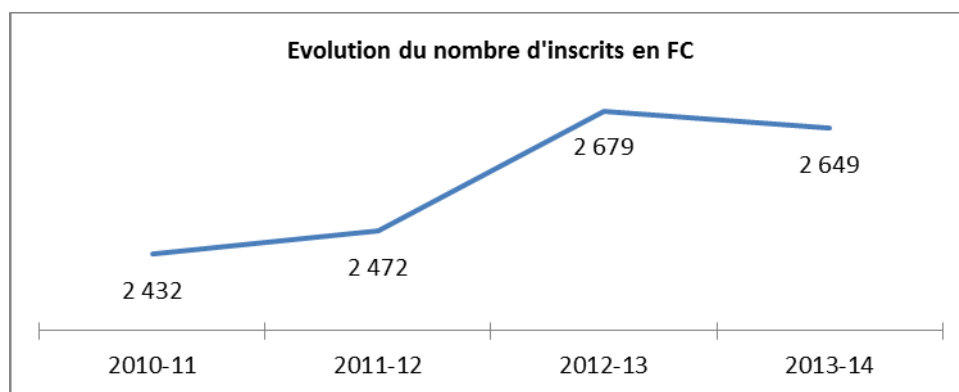
Indicateur 2.4 : Nombre d'étudiants en FC

Clés établissement (FOR013 / FOR031)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible 2014	Cible 2015
L	321	297	235	275		275
M	772	879	967	1 002		1 050
LP	287	277	328	341		350
DUT	85	76	62	63		50
Formation ingénieur	-	-	-	-		
Autre médecine	18	9	6	10		
Autre diplômes non nationaux	949	934	1 081	958		1 000
Total	2 432	2 472	2 679	2 649	2 700	2 725

Source : DEVE - SPOF

Des cibles intermédiaires 2015 par niveau ont été ajoutées.



Précisions méthodologiques : On retrouve les étudiants inscrits en formation continue (diplômes nationaux et non nationaux Hors cumulatifs, C2i et CLES). Il s'agit uniquement des inscriptions principales.

L'activité formation continue de l'UPEC se mesure aussi à travers le nombre d'heures-stagiaires délivrées par l'établissement. Cette mesure permet de prendre en considération dans un indicateur composite le nombre de stagiaires inscrits mais aussi la durée de leur formation et d'en déduire la durée moyenne de formation par stagiaire.

OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ouverture internationale de l'établissement

L'atteinte de cet objectif constitue la 3^{ème} priorité de notre établissement. Il consiste d'abord à internationaliser davantage nos formations par des mouvements entrants et sortants plus importants concernant tout aussi bien les étudiants que les personnels. Il consiste ensuite en une internationalisation du contenu de nos formations par l'accroissement des cours de et en langues étrangères, le développement de la co-diplômation avec des universités étrangères, un accueil adapté des étudiants internationaux et des enseignants invités ainsi qu'un recrutement plus important d'enseignants-chercheurs d'origine étrangère.

Indicateur 3.1 : Mobilité entrante et sortante des étudiants

Clé établissement (FOR023)

Mobilité entrante :

	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Pré-universitaire	2	6	5		
L (niveau)	1 365	1 293	1 209		
M (niveau)	1 788	1 746	1452		
Total	3 155	3 045	2 666	3 010	3 100
<i>dont encadrée</i>	255	268	278	280	300

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

Précisions : Les données 2011-12 de la mobilité entrante ont été corrigées à la hausse par les services des relations internationales (3155 inscrits contre 2 996 dans le PAP 2014), de même que celles de la mobilité sortante (1 051 contre 1 044 dans le PAP 2014).

Mobilité sortante :

	2010-11	2011-12	2012-13	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Séjours d'études	270	332	354	330	350
Stages à l'étranger	762	719	952	750	1 000
Total UPEC	1032	1051	1306	1080	1 350

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF

Précisions méthodologiques :

Mobilité sortante:

Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

Mobilité entrante:

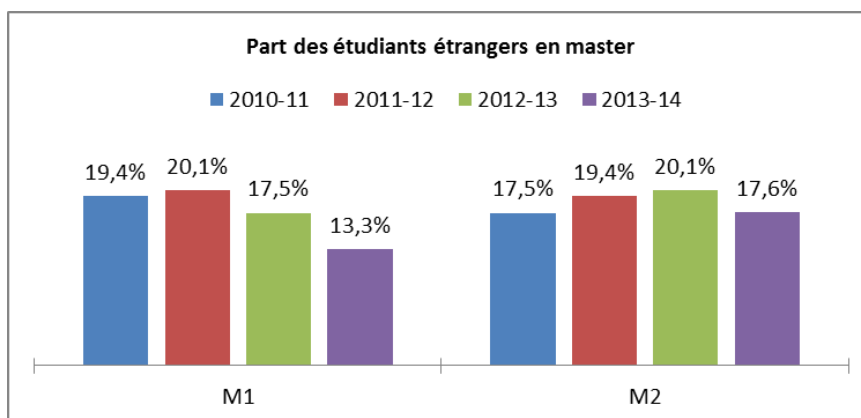
Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

	2010-11		2011-12		2012-13		2013-14		Cible PAPET 2014		Cible 2015	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
Nombre d'étudiants inscrits	3 788	3 517	3 862	3 788	3 517	3 862	3 982	3 701	3 800	3 500		
Nombre d'étudiants étrangers inscrits	733	614	777	733	614	777	529	652	700	700	600	700
Part des étudiants étrangers	19,4%	17,5%	20,1%	19,4%	17,5%	20,1%	13,3%	17,6%	18,4%	20%		

Source : DEVE - SPOF



Précisions méthodologiques : Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales).

Indicateur 3.3: Proportion d'enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

Clé établissement (RH003)

		2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Maîtres de conférences	recrutements étrangers	5	3		
	Total des recrutements	33	35		
	% de recrutement étrangers	15,2%	8,6%		
Professeurs des universités	recrutements étrangers	0	3		
	Total des recrutements	6	16		
	% de recrutement étrangers	0,0%	18,8%		
Total	Total recrutements étrangers	5	6		
	Total des recrutements	39	51		
	% de recrutement étrangers	12,8%	11,8%	13%	15%

Source : Direction des ressources humaines

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de

conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret.

La population retenue est celle des Enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de nationalité étrangère récemment arrivés en France, toutes disciplines du CNU sauf médecine et odontologie.

Limites et biais : Sont également comptabilisés dans les recrutements les anciens titulaires de retour de disponibilité, mutation, détachement.

**OBJECTIF n°4 : Produire une connaissance scientifique de haut niveau
et valoriser les produits de la recherche**

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Le soutien aux enseignants-chercheurs et aux doctorants doit aller de pair avec une valorisation des travaux menés, qui est génératrice de ressources pour l'activité scientifique.

Indicateur 4.1 : Nombre de thèses soutenues et validées par les doctorants « dits UPEC »

Clé établissement (FOR010)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Nombre de thèses soutenues	111	137	111	128	124	130

Source : Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Paris Est

Précisions méthodologiques : Les docteurs retenus sont les docteurs de la COMUE Paris-Est qui ont déclaré comme « site de travail » l'UPEC. En cas de non réponse du doctorant, est prise en compte l'appartenance du directeur de laboratoire et/ou de thèse. Sont retenus les doctorants pour lesquels la COMUE est établissement support ou non (inclus ED 435 - ABIES). Concernant les doctorants dirigés par les EC HDR UPEC exerçant leur activité au LDAR, CIRCEFT-ESCOL et CHART, l'UPEC n'a pas de visibilité.

Indicateur 4.2 : Enseignants-chercheurs ayant reçu une Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Clé établissement (RECH033)

	2010	2011	2012	2013	Cible 2014	Cible 2015
Nombre de bénéficiaires de la PES (stock)	140	139	132	138		
<i>dont membres IUF</i>	6	6	6	8		
Nombre de nouveaux bénéficiaires de la PES (flux)	38	33	38	32	35	35
<i>dont membres IUF</i>	2	3	0	3	2	1
<i>dont enseignants-chercheurs titulaires d'une chaire d'excellence</i>	1	0	0	0		
<i>dont enseignants-chercheurs entrants ayant une prime d'excellence scientifique</i>	1	3	2	4		
<i>dont enseignants-chercheurs ayant une prime d'excellence scientifique par recours</i>	4	1	0	0		

Sources : UPEC - Direction des Ressources humaines ; MENESR - PapESR

Précisions méthodologiques : La prime d'excellence scientifique instituée par décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 est la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) prévue par l'article L. 954-2 du code de l'éducation. Elle est attribuée par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Elle

peut être accordée aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral. Elle peut également être attribuée aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national conférée par un organisme de recherche dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche ou apportant une contribution exceptionnelle à la recherche.

Les candidatures à la PES sont déposées en début de chaque année civile. Les PES sont attribuées au 1er octobre de chaque année civile, pour 4 ans.

Limites et biais : Sont également pris en compte les enseignants-chercheurs qui ont obtenu une PES dans un autre établissement.

Indicateur 4.3 : Nombre de publications par discipline (compte de présence)

Clé établissement (RECH001)

Disciplines	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Biologie fondamentale	157	213	215	174	190	182		
Recherche médicale	554	713	662	640	610	643		
Biologie appliquée-écologie	33	52	56	34	34	18		
Chimie	99	117	143	128	129	133		
Physique	75	108	124	90	108	99		
Science de l'univers	102	108	100	75	90	77		
Sciences pour l'ingénieur	85	123	119	127	113	154		
Mathématiques	68	88	85	94	83	84		
Sciences humaines	47	42	50	58	42	50		
Sciences sociales	23	24	43	30	33	48		
Catégorie interdisciplinaire	-	1	-	2	3	2		
Toutes disciplines	1 025	1 286	1 301	1 177	1 185	1 216	1 260	1 270

Source : OST

Précisions méthodologiques : Les valeurs, calculées selon un compte de présence, ne sont pas additives entre disciplines. En effet, une publication dans un journal classé dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline.

L'OST corrige chaque année le décompte des années antérieures.

Limites et biais : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.

Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement faible dans ces disciplines.

Indicateur 4.4 : Part des publications de l'établissement en copublication européenne UE28

Clé établissement (RECH011)

Discipline	2010	2011	2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Biologie fondamentale	26,2%	27,6%	27,8%	26,4%		
Recherche médicale	20,7%	20,8%	21,9%	24,6%		
Biologie appliquée-écologie	26,4%	24,9%	25,4%	24,6%		
Chimie	24,2%	21,9%	21,0%	19,5%		
Physique	26,8%	24,6%	25,7%	30,2%		
Science de l'univers	34,0%	37,4%	34,0%	35,5%		
Sciences pour l'ingénieur	9,5%	9,5%	11,0%	12,2%		
Mathématiques	19,1%	20,1%	19,3%	21,3%		
Sciences humaines	14,6%	16,3%	18,2%	22,2%		
Sciences sociales	20,7%	21,0%	19,1%	20,2%		
Toutes disciplines	22,2%	22,3%	22,6%	24,0%	23%	25%

Source : OST

Précisions méthodologiques : Il s'agit de la part des publications de l'établissement, réalisées dans le cadre de collaborations européennes ou internationales dans l'ensemble des publications de l'établissement, repérées par l'OST dans la base de données Web of Science®.

L'OST a recalculé les années antérieures.

Limites et biais : Lorsque le nombre de publications est inférieur à 50, les indicateurs sont fournis à titre d'information et doivent être considérés avec précaution en raison de leur non significativité statistique potentielle.

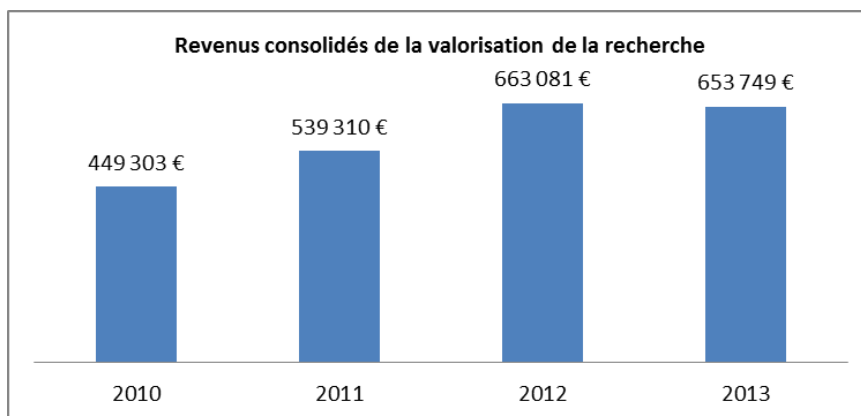
Ceci est également vrai pour l'ensemble des valeurs des grandes disciplines « Sciences humaines » et « Sciences sociales » car la base Web of Science® de Thomson Reuters utilisée par l'OST est d'une représentativité particulièrement faible dans ces disciplines.

Indicateur 4.5 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche (contrats hors FPP)

Clé établissement (RECH013)

Périmètre	2010	2011	2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible 2015
1- Périmètre établissement	449 303 €	539 310 €	663 081 €	653 749 €		
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement						
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées						
4- Périmètre « organismes »						
Total	449 303 €	539 310 €	663 081 €	653 749 €	900 000 €	750 000 €

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats



Précisions méthodologiques :

Le périmètre établissement est celui des établissements d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateurs et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR.

Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'une CUE, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.

Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Mode de calcul :

Sont prises en compte les données financières au 31/12/N de chaque année considérée :

- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)
- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)
- recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle

Limites et biais : Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

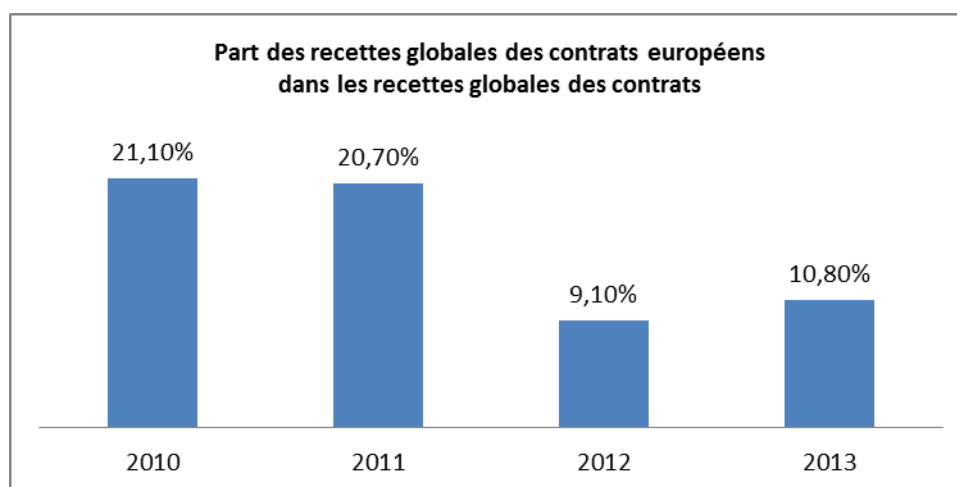
Indicateur 4.6 : Recettes propres des contrats européens dans les recettes globales des contrats de recherche

Clé établissement (RECH014)

	2011	2012	2013	Cible 2014	Cible 2015
Recettes des contrats européens PCRD	511 664 €	223 181 €	479 586 €	567 506 €	1 729 695 €
Recettes des autres contrats européens	96 048 €	181 842 €	144 309 €	107 609 €	6 680 €
Recettes globales des contrats européens	607 711 €	405 023 €	623 895 €	675 116 €	1 736 375 €
Recettes globales des contrats	2 939 785 €	4 430 331 €	5 777 694 €	9 529 488 €	7 551 966 €
<i>dont labex VRI</i>	27 129 €	242 859 €	105 332 €	520 646 €	274 716 €
Part des recettes des contrats PCRD dans les recettes globales des contrats	17,4%	5,0%	8,3%	6%	22,9%
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	20,7%	9,1%	10,8%	7,1%	23%

Source : Direction de la Recherche et de la Valorisation - Cellule des Contrats

Les contrats européens hors PCRD vont arriver à terme. L'activité se concentre sur les contrats PCRD.



Limites et biais : Il s'agit des recettes enregistrées lors des exercices annuels, non des ressources générées par les contrats pluriannuels. Le rythme de consommation des ressources contractuelles peut faire varier les recettes d'une année sur l'autre en donnant une lecture biaisée par rapport aux contrats obtenus.

OBJECTIFS n°5 : Optimiser le pilotage de l'établissement

La capacité à générer des ressources, et de les allouer efficacement aux missions de l'établissement, tant sur le plan logistique que sur le plan financier, constituent des conditions essentielles de réalisation de la stratégie de l'université. La mise en place d'outils de pilotage pertinents participe également de la réussite des projets de l'établissement. C'est la raison pour laquelle l'optimisation du pilotage constitue le cinquième objectif du projet annuel de performance.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2011 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2013 (Va)	64
Variation (Va-Vd)	0
Cible 2013 (%)	0,0%
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2012 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2014 (Va)	65,25
Variation (Va-Vd)	1,25
Cible 2014 (%)	+1,95%
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	64
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2015 (Va)	67,75
Variation (Va-Vd)	3,75
Cible 2015 (%)	+5,86%

Source : SCD

Lecture : Les cibles, fixées pour les années 2013, 2014 et 2015, donnent le taux de variation attendu sur les horaires d'ouverture moyennisés. La variation (Va-Vd) est l'expression en nombre d'heures de l'augmentation attendue.

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Observations : Quatre bibliothèques sont concernées : Campus Centre, Mail des Mèches, Médecine et Droit.

Indicateur 5.2 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Clé établissement (PAT003)

Indice de satisfaction	2007	2012	2013	2014	Cible PAPET 2014	Cible PAPET 2015
0						
1	X					
2		X	X	X	X	x
3			X	X	X	x

Source : Direction du Patrimoine

Précisions méthodologiques :

0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).

1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).

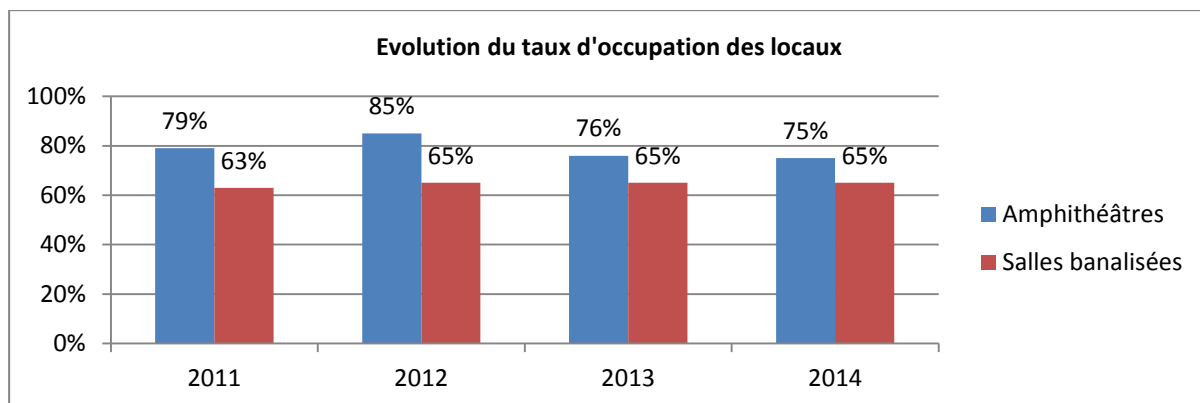
2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.

3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

Indicateur 5.3 : Taux d'occupation des locaux
Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	2014				Cible PAPET 2014	Cible PAPET 2015
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Surface SHON correspondante (m2)	Taux d'occupation réelle		
Amphithéâtres espaces organisés en gradins permettant d'accueillir de grands groupes (supérieur à 100 personnes) disposant de sièges fixes et tables filantes destiné à des cours magistraux, des conférences, des colloques ...	37 941	45	11 027	75%		
Salles banalisées locaux permettant l'accueil de groupes de taille différente (de 10 à 99 personnes) disposant de tables de travail et pouvant être organisé de manière différente destiné essentiellement à des travaux dirigés, cours magistraux et plus marginalement à du soutien pédagogique.	268 648	367	24 942	65%		
Taux d'occupation global (amphithéâtres et salles banalisées)				68%	70%	70%

Source : Direction du Patrimoine



Mode de calcul :

$$T = (U/S) * (1/H)$$

où : T : taux d'occupation d'un type de salles

S : nombre de ce même type de salles

U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,

H : quota horaire de référence. Ce quota est fixé à 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an).

Ce taux obtenu doit être pondéré par la part que représentent ces surfaces dans la surface globale de l'établissement.

Ex:

Un établissement disposant de 38 salles banalisées (7 000 m²) qu'il utilise 37 000 h par an présente un taux d'occupation de : (37 000 h / 38 salles) * (1/1 120 h) soit 87 % pour les salles banalisées

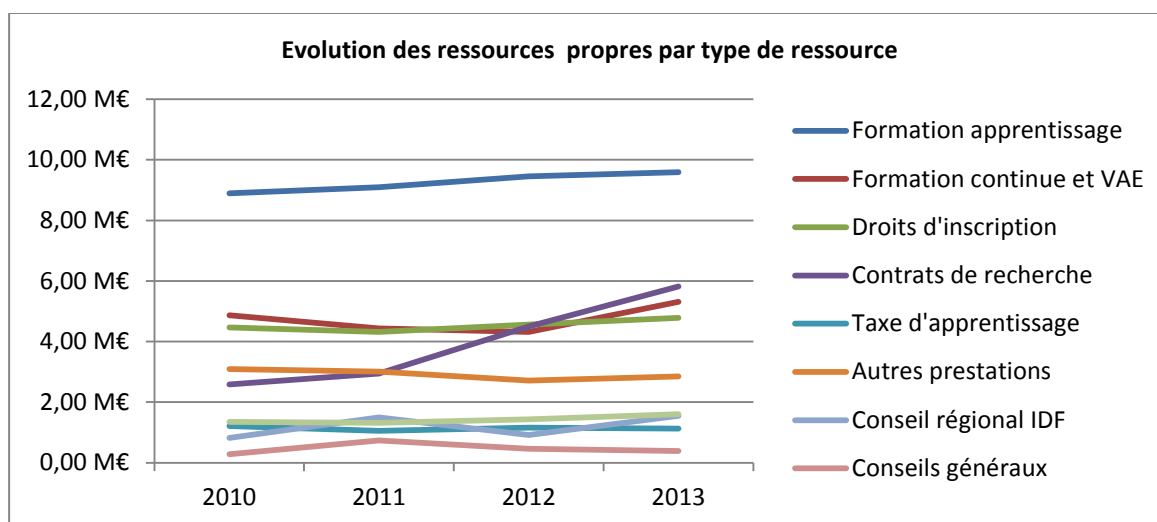
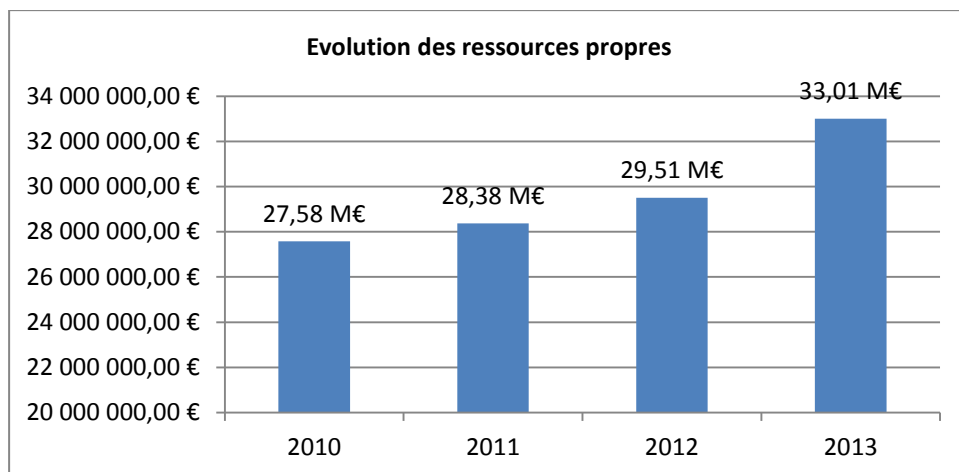
Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 72 % pour ses amphithéâtres. Son taux d'occupation global est de : [(72 % x 3 000 m²) + (87 % x 7 000 m²)] / 10 000 m² = 82,5 %.

Indicateur 5.4 : Evolution des ressources propres

Clé établissement (FI001)

	2011	2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible PAPET 2015
Formation apprentissage	9,09 M€	9,46 M€	9,59 M€		
Formation continue et VAE	4,43 M€	4,32 M€	5,31 M€		
Droits d'inscription	4,32 M€	4,56 M€	4,79 M€		
Contrats de recherche	2,94 M€	4,50 M€	5,82 M€		
Taxe d'apprentissage	1,05 M€	1,16 M€	1,12 M€		
Autres prestations	3,00 M€	2,71 M€	2,85 M€		
Conseil régional IDF	1,50 M€	0,92 M€	1,55 M€		
Conseils généraux	0,73 M€	0,46 M€	0,38 M€		
Autres subventions	1,31 M€	1,43 M€	1,60 M€		
Total	28,38 M€	29,51 M€	33,01 M€	43 200 000€	40 100 000€
Ressources encaissables	210,41 M€	214,08 M€	220,78 M€		
% sur les ressources encaissables	13,5%	13,8%	15,0%	19%	17,5%

Source : Direction des services financiers



OBJECTIF n°6 : Développer une politique active de vie étudiante

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale de nos étudiants. Cela implique de prendre en compte l'engagement des étudiants dans nos formations, de le susciter, de développer des activités d'animation de la vie de campus et d'offrir plus d'espace de convivialité. Ce volontarisme est d'autant plus nécessaire et à long terme qu'il se déploie dans un contexte territorial et social qui ne favorise pas spontanément le développement de la vie étudiante.

Indicateur 6.1 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2012-13	2013-14	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Nombre d'étudiants orientés de RESUS vers une consultation médicale	125	137	200	200

Source : SUMPPS

Indicateur 6.2: Nombre d'étudiants recrutés à l'UPEC / Nombre de jours travaillés

Clé établissement (VE003)

	2010	2011	2012	2013	Cible PAPET 2014	Cible 2015
Nombre d'étudiants recrutés	292	412	567	431	450	440
Budget consacré exécuté	901 K€	952 K€	961 K€	1,115 K€		
Budget consacré par étudiant recruté	3 086 €	2 311 €	1 695 €	2 587 €		

Sources : DRH ; DSF

Le calcul des jours travaillés s'étant avéré non pertinent, les données correspondantes ne sont plus reportées.

Nature précise des données : Le nombre d'étudiants recrutés correspond au nombre d'étudiants ayant perçus de la paie au titre de l'année n.

Indicateur 6.3 : Nombre d'étudiants suivant au moins une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Cible 2014	Cible 2015
Nombre total d'étudiants	28 121	28 449	28 835	29 785		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	3 555	3 502	3 829	2 897	3 500	3 500
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	686	798	886	913	800	950
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	670	705	741	788	700	800
Nombre d'associations étudiantes actives	53	53	51	40	53	50
<i>dont labellisées</i>		11	10	13	10	15
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive (‰)	126‰	123‰	133‰	97‰		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique (‰)	24‰	25‰	26‰	26‰		
Part des associations labellisées		20,8%	19,6%	32,5%		

Source : DEVE – Vie de campus

Le nombre total d'étudiants sur les années antérieures a été corrigé.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-12.

Indicateur 6.4 : Nombre de projet FSDIE soutenus / Budget consacré

Clé établissement (VE006)

	2010	2011	2012	2013	Cible 2014	Cible 2015
Nombre de projets FSDIE portés	38	41	43	30	43	43
Nombre de projets FSDIE soutenus	30	31	35	23	35	35
Part des projets soutenus	78,9%	75,6%	81,4%	76,7%	81,4%	81,4%
Budget FSDIE exécuté	16 353 €	44 246 €	79 223 €	32 129 €	80 000€	
Budget moyen par projet	545 €	1 427 €	2 264 €	1 397 €	2 285 €	

Source : DEVE – Vie de campus

Compte tenu des variations importantes d'une année sur l'autre du budget consacré au FSDIE, les cibles en la matière sont abandonnées.

Projet Annuel de Performance 2015
(Décret n°2008-618 du 27 Juin 2008)

Université Paris-Est Créteil
Direction générale des services - Adjoint aux moyens
Direction du développement